



ARRETE N°2024-09-AR-1328
SP
FIN DE L'INTERDICTION BAINADE
ET PECHE A PIED

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'Arrêté Municipal N°2024-09-AR-1312 en date du 05 septembre 2024 interdisant la pratique de la baignade et de la pêche à pied sur la Plage du Fourneau,

CONSIDÉRANT que les contrôles sanitaires effectués montrent que les eaux de la **Plage du Fourneau** sont conformes aux normes auxquelles doivent répondre les eaux de baignade et de pêche à pied,

ARRETE

ARTICLE 1 L'interdiction de la baignade et de pêche à pied sur la **Plage du Fourneau à GRANVILLE** est levée à compter **du 06 septembre 2024.**

ARTICLE 2 Le présent arrêté sera affiché à la Mairie et sur la plage mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant Chef de la Circonscription de Police, le Chef de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 06 SEPTEMBRE 2024

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

ARRETE N°2024-09-AR-1328

FIN DE L'INTERDICTION BAIGNADE ET DE PECHE A PIED

DESTINATAIRES	NOMBRE
Affichage	1
Police Nationale	@
Pompiers	@@
Police Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Presse	@
Service Communication	@@
Office du Tourisme	@
Gilles MENARD	@
Fany GARCION	@@
Cabinet du Maire	@
Myriam JACOB	@
Laurent PETITGAS	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
SERVICES TECHNIQUES	@
Sylvain CLEMENT	@
SMAAG Nathalie GENIN	@
	@
Groupe cpag-aph	@
ARS	@
	@
	@
	@
GEMAPI Arnaud BONTEMPS et Clément VARIN	@
	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr